

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DES MARCHÉS PUBLICS

Bilan de mi-parcours



La Stratégie gouvernementale des marchés publics a été rendue publique en février 2022. Elle vise à favoriser l'achat québécois et à optimiser les retombées économiques au Québec des contrats publics. Cela s'effectue en maximisant les marges de manœuvre offertes par les accords de libéralisation des marchés publics applicables et par le cadre normatif sur les marchés publics.

Des retombées économiques significatives pour le Québec

- 1.2 G\$** Hausse des acquisitions de biens québécois
- 2.1 G\$** Augmentation du PIB réel du Québec
- 1.3 G\$** Réduction nette des importations
- 800 M\$** Hausse des investissements privés

La Stratégie gouvernementale des marchés publics génère des retombées économiques significatives pour le Québec et démontre que donner priorité à l'achat québécois contribue à réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et à créer de la richesse, au bénéfice du talent, du savoir-faire et des ressources dont le Québec dispose.

Cette stratégie se déploiera jusqu'en 2025-2026.

Elle poursuit quatre buts :

- » accroître l'achat d'aliments québécois et les acquisitions responsables ;
- » favoriser l'innovation ;
- » rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises québécoises ;
- » rendre les processus d'acquisition plus performants.

La Stratégie s'adresse aux organismes publics assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), donc aux ministères et organismes, ainsi qu'aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en coordonne la mise en œuvre, en collaboration avec les partenaires suivants :

- » le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), Investissement Québec (IQ) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Après deux années de mise en œuvre, la Stratégie produit déjà de bons résultats.

Des résultats très positifs

Après deux années de mise en œuvre, les objectifs de la Stratégie sont en bonne voie d'être atteints, comme en témoigne le tableau ci-dessous. Les organismes publics sont en action.

Objectifs	Résultats 2023-2024	Cible de la Stratégie
Augmenter les achats alimentaires québécois	92 %	100 %
Accroître les acquisitions responsables	17 %	Atteinte
Expérimenter pour stimuler l'innovation	25	52
Augmenter le nombre de soumissionnaires provenant du Québec	52 %	Atteinte
Accroître la proportion des contractants des régions du Québec	54 %	60 %
Inciter les organismes publics à tirer profit de toutes les possibilités offertes par le cadre normatif	29 %	Atteinte
Valoriser l'information de gestion	80 %	100 %

Augmenter les achats alimentaires québécois

Cet objectif est arrimé avec la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois du MAPAQ. Il vise à ce que 100 % des établissements des réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux se dotent d'une cible d'achat d'aliments québécois. En date du 31 mars 2024, cette proportion était de 92 % et la cible aux termes de la Stratégie est en voie d'être atteinte.

Accroître les acquisitions responsables

La Stratégie gouvernementale de développement durable, lancée par le MELCCFP, est un autre intrant majeur de la Stratégie, qui permet aux marchés publics de refléter les priorités gouvernementales. Les organismes publics priorisent les acquisitions responsables, en prenant en compte des considérations environnementales, économiques et sociales dans leurs contrats. La cible d'acquisitions responsables est déjà atteinte. Toutefois, les organismes publics poursuivront leurs efforts afin d'augmenter cette proportion de manière encore plus significative dans les prochaines années.

Expérimenter pour stimuler l'innovation

L'innovation dans les marchés publics est une pièce maîtresse de la Stratégie. Les marchés publics deviennent un lieu d'expérimentation pour stimuler l'innovation québécoise et offrir la possibilité de tester des solutions novatrices, donnant ainsi l'occasion aux entreprises innovantes de faire leurs preuves. Différentes mesures sont mises en œuvre à cet égard. Par exemple, les parcours de l'innovation permettent de développer de nouveaux chemins d'accès aux contrats publics pour les entreprises innovantes. Cette mesure vise autant l'acquisition de biens innovants que l'expérimentation de stratégies d'acquisitions innovantes. Depuis le lancement de la Stratégie, 25 mesures appuyant l'innovation ont été menées par les organismes publics et ce nombre doublera dans les prochaines années, dans le but d'accroître la présence d'entreprises avant-gardistes dans les marchés publics québécois.

L'achat québécois – Augmenter le nombre de soumissionnaires provenant du Québec

L'augmentation de l'achat québécois représente l'objectif phare de la Stratégie. Sachant que la grande majorité des contrats de travaux de construction et des contrats de services sont déjà octroyés à des entreprises québécoises, donner la priorité à l'achat québécois, c'est surtout hausser la place des acquisitions de biens auprès de fournisseurs québécois. Lors du lancement de la Stratégie, les organismes publics réalisaient **38 %** de leur approvisionnement en biens au Québec. Aujourd'hui, grâce aux mesures de la Stratégie et à l'implication des organismes publics, cette proportion est passée à **52 %**. Cela représente une valeur totale de **4,6 G\$** octroyés à des entreprises québécoises pour l'acquisition de biens en 2023-2024, alors qu'elle était de **1,9 G\$** au moment du lancement de la Stratégie. Les retombées économiques de ce résultat sont importantes. Mais notre ambition ne s'arrête pas là, les efforts consistant à accroître encore cette proportion seront au rendez-vous.

Les achats régionaux

L'objectif relatif à l'accroissement de la proportion des contractants des régions du Québec réfère directement à l'achat régional. La Stratégie présente des résultats positifs à cet égard, puisque **54 %** des entreprises qui obtiennent des contrats publics proviennent des régions du Québec. Elles se partagent ainsi **14 746 contrats**, ce qui représente une valeur de **13,8 G\$** en 2023-2024, une hausse

de près de **3 G\$** depuis le lancement de la Stratégie. Ce résultat est particulièrement intéressant sachant qu'au sens de la Stratégie, les régions excluent les grands centres urbains (Montréal et Capitale-Nationale) où sont installés la majorité des entreprises québécoises. Depuis le lancement de la Stratégie, l'augmentation moyenne de la valeur des contrats est à la hausse dans l'ensemble des régions du Québec. Cela signifie que les mesures mises en œuvre dans la Stratégie portent leurs fruits.

Pour le bien des petites et moyennes entreprises qui font vivre les régions du Québec, nous continuons toutefois à déployer des efforts soutenus pour favoriser l'achat régional. Dans la prochaine année, la Stratégie prévoit une série de mesures et d'activités afin d'accroître la proportion des contractants des régions du Québec et d'atteindre la cible déterminée.

Parmi celles-ci, mentionnons :

- » des formations offertes aux intervenants économiques, portant sur le processus complet permettant d'avoir accès aux contrats publics, et ce, dans toutes les régions du Québec ;
- » es interventions et des accompagnements personnalisés, auprès des entreprises d'une douzaine de régions du Québec, dans le but de maximiser les retombées économiques régionales ;
- » des ateliers réunissant les représentants de l'industrie et les organismes publics, favorisant l'échange et permettant une meilleure compréhension des besoins et des réalités réciproques.

Inciter les organismes publics à tirer profit de toutes les possibilités offertes par le cadre normatif

Le cadre normatif en place offre plusieurs outils permettant aux organismes publics de diversifier leurs stratégies d'acquisition afin de mieux soutenir les biens et les services québécois, et cela, en tout respect des standards d'intégrité dans les contrats et dans le respect des accords économiques en vigueur. Parmi ceux-ci, mentionnons l'allotissement, la marge préférentielle, les spécifications techniques et la spécification de produits de référence québécois avec ouverture aux équivalences dans les documents d'appels d'offres. Le recours à ces outils est toutefois en grande partie tributaire du niveau de connaissance qu'en ont les organismes publics. Cet objectif de la Stratégie vise donc à approfondir le savoir-faire des acteurs de l'acquisition publique pour augmenter la proportion d'utilisation d'au moins un mécanisme d'acquisition stratégique dans les appels d'offres publics. En date d'aujourd'hui, les organismes publics répondent très bien à cet objectif puisque la cible de la Stratégie est déjà atteinte.

Valoriser l'information de gestion

Il est important que les organismes publics puissent pouvoir disposer d'un accès simple et efficace à leurs données contractuelles. Les informations de gestion permettent une prise de décision éclairée, et c'est justement l'esprit qui a guidé la mise en place du Comptoir de données contractuelles dans le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec. Cet outil d'intelligence d'affaires évolutif rend l'utilisation des données plus conviviale pour effectuer le suivi des acquisitions stratégiques. 80 % des plus grands organismes publics assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* ont désormais accès au Comptoir de données.

Évolution des contrats conclus avec des contractants du Québec depuis 2019-2020 (année de référence de la Stratégie gouvernementale des marchés publics) – Répartition régionale

RÉGIONS DU QUÉBEC	2019-2020		2023-2024		VARIATION	
	NOMBRE	VALEUR	NOMBRE	VALEUR	NOMBRE	VALEUR
Montréal	6 634	3 940 949 424 \$	8 098	8 233 236 523 \$	22 %	109 %
Capitale-Nationale	3 779	2 017 219 301 \$	4 679	4 029 315 279 \$	24 %	100 %
Montérégie	2 478	1 125 277 274 \$	3 017	2 309 768 029 \$	22 %	105 %
Chaudière-Appalaches	987	508 694 381 \$	1 297	2 192 467 189 \$	31 %	331 %
Laurentides	970	483 849 597 \$	1 377	1 687 874 848 \$	42 %	249 %
Laval	1 203	628 569 807 \$	1 524	1 424 483 959 \$	27 %	127 %
Lanaudière	1 003	383 184 026 \$	1 417	1 299 046 910 \$	41 %	239 %
Estrie	683	441 404 533 \$	1 286	831 320 427 \$	88 %	88 %
Centre-du-Québec	515	360 562 097 \$	652	638 633 415 \$	27 %	77 %
Bas-Saint-Laurent	631	456 057 760 \$	737	515 322 035 \$	17 %	13 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	743	371 852 010 \$	908	495 651 928 \$	22 %	33 %
Mauricie	698	236 323 134 \$	705	389 788 916 \$	1 %	65 %
Abitibi-Témiscamingue	402	209 813 923 \$	473	382 577 303 \$	18 %	82 %
Outaouais	516	220 824 649 \$	578	348 869 985 \$	12 %	58 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	258	147 221 649 \$	301	233 460 754 \$	17 %	59 %
Côte-Nord	278	107 887 225 \$	270	187 078 191 \$	-3 %	73 %
Nord-du-Québec	89	42 661 438 \$	73	113 348 051 \$	-18 %	166 %
Plusieurs régions au Québec	706	969 123 221 \$	155	1 729 541 523 \$	-78 %	78 %
Total général	22 573	12 651 475 451 \$	27 548	27 041 785 265 \$	22 %	114 %

Source : Statistiques sur les contrats des organismes publics des années respectives